

MODALITES DE PAIEMENTS

Lors de votre inscription en ligne, vous avez la possibilité de régler vos frais d'inscription via **PAYBOX**.

Vous pouvez ainsi choisir le paiement en une fois ou en trois fois.

Si vous choisissez le paiement en 3 fois. Vérifiez auprès de votre banque, le plafond de votre carte, pour chaque échéance, afin de vous éviter d'éventuels rejets.

Vous pouvez également payer vos frais d'inscriptions par **virement bancaire** ou par **chèque** à l'ordre de l'**AGENT COMPTABLE CENTRALESUPÉLEC**.

A l'adresse suivante :

CentraleSupélec

Bât Eiffel-Service DFC 8

8-10 rue Joliot-Curie

91190 Gif-sur-Yvette

Si vous souhaitez payer vos frais d'inscription en présentiel à partir du 3 septembre 2018, le service comptabilité mettra à votre disposition des permanences par demi-journée **du lundi au jeudi de 14H à 16H jusqu'au 28 septembre 2018**.

Seront acceptés les paiements par chèque, par Carte Bancaire ou par espèces.